

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	23
Nombre de votes : POUR	23

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 14 mai 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER (arrivé à 18h15), Mireille FOSAR (arrivée à 18h25), André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY (arrivé à 18h20), Valérie DUPLAT-JACOB, Frédéric DOMERCQ, Claire DARRACQ, François MINART, Bernard MORLAAS-COURTIES (arrivé à 18h20), Isabelle POEYDOMENGE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Cécile CASTÉRA à Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Sébastien VARGAS à Marie-Ange MINVIELLE, Philippe PREVOT à Carine SARRIQUET, Thierry CABANNE à François MINART.

Absents : Gilles LAUGA, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

3. Fixation de tarifs de location du chapiteau situé à proximité du Pavillon Saleys – associations et prestataires extérieurs à la commune

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a loué un chapiteau du 15/04/19 au 31/12/2020 pour un montant de 51 858 € qui sera pris en charge par l'Assurance suite aux inondations.

Monsieur le Maire propose de fixer des tarifs applicables aux associations et prestataires extérieurs à la Commune. Les associations et prestataires salisiens pourront en demander la mise à disposition gratuite sous réserve de l'établissement d'une convention au préalable.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Demi-journée (matin/après- midi/soirée)	Journée	Week-end
Equipement de 10 tables et 60 chaises – Si tables et chaises supplémentaires, location au tarif en vigueur.			
Sans chauffage et sans accès cuisine	70 €	150 €	230 €
Sans chauffage et avec accès cuisine	90 €	200 €	250 €
Avec chauffage et sans accès cuisine	90 €	200 €	250 €
Avec chauffage et accès cuisine	100 €	250 €	280 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis de la Commission des Finances, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de location du chapiteau situé à proximité du Pavillon Saleys tels que proposés ci-dessus,
- **PRÉCISE** que ces tarifs sont applicables pour les associations et prestataires extérieurs à la Commune.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/05/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/05/2019